ECOLE DE MUSIQUE DE SOURS 2026/2027

FEUILLE D'INSCRIPTION

A remettre le vendredi 4 septembre 2026 de 17h30 à 19h00, lors des inscriptions dans la salle Loulou PENITZKA.
Reprise des cours à partir du lundi 07 septembre 2026.

NOM DE L'ELEVE : _ PRENOM DE L'ELEVE : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

DATE DE NAISSANCE : _ SEXE : _

ADRESSE COMPLETE : _

CODE POSTAL : _ VILLE : _

TELEPHONE : _ EMAIL : _

NOM DU PERE : _ TELEPHONE : _

NOM DE LA MERE : _ TELEPHONE : _

SOLFEGE : IM1 – IM2 – IM3 – Fin Cycle 1 – 5ème année (lecture de notes & rythme) – Pas de solfège (Entourer le niveau)

INSTRUMENT : _ ANNEE D'INSTRUMENT : _

CLASSE D'ORCHESTRE : OUI NON TARIF PAYE : _ _ _ _ _ _ _ _ JUSTIFICATIF POUR CE : ☐

- **RAPPEL :** L'inscription sera prise en compte dès lors que le règlement de la cotisation aura été initié. Pour connaître le montant, veuillez vous reporter aux tarifs joints.

Le règlement peut se faire par (Aucun remboursement ne sera possible en cours d'année).

- **Chèque bancaire**
 Vous pouvez régler en 3 fois si vous le souhaitez (le premier chèque sera encaissé en NOVEMBRE, le second en JANVIER et le troisième en FEVRIER). Les chèques sont à libeller à l'ordre de **« Ecole de Musique de SOURS »**.

- **Virement bancaire**
 Vous pouvez régler en 2 ou 3 fois (minimum 2 virements, afin de nous permettre de redistribuer une partie des subventions reçues des communes alentour / dates de prélèvements identiques à l'encaissement des chèques).
 Bien préciser le prénom et nom de l'élève dans le libellé du virement.

 Coordonnées bancaires : IBAN : FR76 1440 6800 0990 0103 8103 696 / Code BIC : AGRIFRPP844

 Un mail récapitulatif sera envoyé courant septembre avec le montant total de la cotisation. Vérifiez vos SPAM.

- **Il est rappelé que les élèves doivent se conformer au règlement intérieur de l'école** (exemplaire affiché sur les panneaux d'information de l'école de musique).

- **Les parents doivent accompagner et venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école de musique, au début et à la fin de chaque cours** (solfège et instrument). En dehors des heures d'enseignements, la responsabilité de l'école ne peut pas être engagée en cas d'accident. **Les parents ne sont pas invités à assister aux cours.**

- **J'accepte** de voir figurer mon/mes enfant(s) et/ou moi-même sur les photos/vidéos prises lors des activités de l'école et diffusées (ou publiées) par celle-ci (entourez votre souhait) Oui Non

Date et Signature (pour les élèves mineurs, signature du représentant légal)

Ecole de musique - Mairie
2 rue Louis Isambert – 28630 SOURS
https://www.sours.fr/a-ecole-de-musique/